COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 051/2021-2026

Demande de crédit d'un montant de CHF 325'000.00 TTC pour financer l'étude en vue de la renaturation des chenaux de Bossey, autrement appelé *Nant de Crétodon*

Responsabilité du dossier :
Environnement, Cours d'eau, Aménagement du territoire
Mme Christa von Wattenwyl - Municipale
Mme Lucie Kunz-Harris - Syndic

Founex, le 2 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Résultat de l'étude et solution retenue	3
3.	Démarches entreprises	5
4.	Planning intentionnel	6
5.	Coût financier	6
6.	Conclusions	7

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le périmètre du PPA « La Marjolaine » est constitué des parcelles N° 135, 136, 137, 138 et 769. Ce périmètre est projeté pour devenir une zone artisanale, laquelle aura pour but de répondre aux demandes des entreprises artisanales de la commune et de la région qui sont à la recherche d'espaces et de locaux. Il est également planifié d'y installer le service communal de voirie.

Dans le cadre du développement de ce PPA ayant fait l'objet des préavis N° 43/2016-2021 et 53/2016-2021 approuvés au cours de l'année 2018, les autorités cantonales ont attiré l'attention de la Commune sur les dangers d'inondations dus au ruisseau du *Nant du Crétodon*. Il était en effet indiqué, dans leur avis préliminaire du 18 avril 2019 sur ledit PPA, que des mesures indépendantes de la planification pourraient être prises pour diminuer ce risque.

Ce danger d'inondation avait abouti à l'élaboration du préavis complémentaire N° 011/2021-2026, approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 juin 2022. En substance, ce préavis avait pour but de détailler les variantes possibles afin de remédier aux problèmes de danger d'inondation sur tout le périmètre du PPA. Les avantages et inconvénients de deux variantes ont été estimées et comparées, de même que les implications financières, par les experts œuvrant dans le cadre de ce préavis complémentaire.

La première possibilité proposée par les bureaux d'ingénieurs était de constituer deux bassins de rétention, ce qui avait le désavantage de priver la Commune d'une grande partie de la surface utilisable du PPA La Marjolaine.

Dès lors, la Municipalité a proposé une deuxième variante pour atténuer les risques de crues sur le site, consistant en la renaturation des chenaux de Bossey.

2. Résultat de l'étude et solution retenue

Les deux variantes émanant de l'étude consistent, pour la première, en une solution d'augmentation de capacité et de renaturation du tronçon allant du lac jusqu'à l'ouvrage situé sous la Route de Suisse (RC1) et, pour la seconde, en une solution de bassins de rétention.

La variante d'augmentation de capacité et de renaturation :

- Nécessite la reprise des ouvrages de traversée de route et une coordination avec la DGMR
- Permet d'améliorer la qualité des habitats pour la faune et la flore
- Peut être subventionnée par le Canton et la Confédération à un pourcentage très élevé
- A un très faible impact sur la surface exploitable

La variante des bassins de rétention, quant à elle :

- Est uniquement concentrée sur la parcelle communale et n'a donc pas d'impact avec la DGMR
- N'améliore pas la qualité des habitats pour la faune et la flore
- A un coût à charge de la Commune estimé à CHF 825'000 TTC, sans possibilité de subvention
- A un très fort impact sur la surface exploitable avec une surface supérieure à 2'750 m² pour les bassins de rétention

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est arrivée à la conclusion que la variante de renaturation serait la meilleure solution. En conséquence, des contacts ont été pris avec Monsieur Joël Varidel, responsable des Cours d'eau et lacs de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) du Canton de Vaud, qui a reconnu l'intérêt d'une renaturation, à condition que la zone soit étendue jusqu'aux voies CFF.

L'objectif principal de cette renaturation est ainsi de créer une protection contre les crues en vue du développement du PPA « La Marjolaine ».

La renaturation

La renaturation consiste à redonner à un cours d'eau canalisé, et donc artificiel, les caractéristiques proches de son état naturel, tout en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

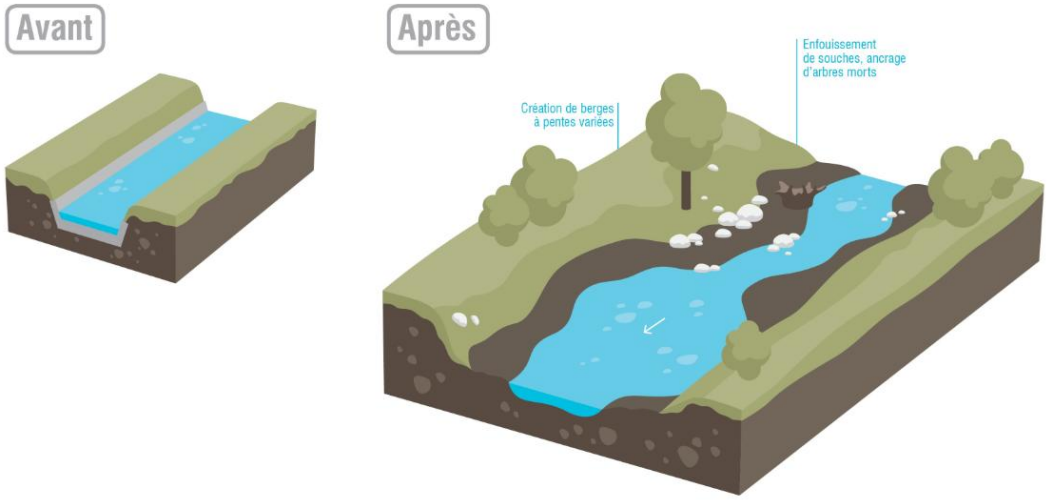

Schéma de renaturation - extrait d'un panneau d'information pour la remise à ciel ouvert du Bainoz

La renaturation des chenaux de Bossey est une solution gagnant-gagnant en de nombreux points :

- Impact nettement réduit sur la zone artisanale par rapport aux bassins de rétention / laminage
- Amélioration hydraulique du cours d'eau et donc traitement des dangers d'inondation
- Amélioration des habitats pour la faune et la flore
- Subventions cantonales et fédérales importantes, de l'ordre de 60% du montant de l'étude, voire de 95% de son montant si les travaux ont lieu, tout du moins dans l'état actuel des choses
- Subventions cantonales et fédérales importantes, de l'ordre de 95% d'office pour les travaux de réalisation du projet de renaturation, selon les subsides valides à l'heure actuelle

Le principe de renaturation d'un cours d'eau est valorisé tant par la DGE que par la Confédération via la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux). Pour sa part, les objectifs du Canton de Vaud sont de revitaliser 1.9 km de cours d'eau et de rives par an, sur une période de 80 ans. Dans ce cadre, le cours d'eau du *Nant de Crétodon* est actuellement classé au niveau 2 de la liste cantonale des priorités pour la renaturation, le niveau 1 étant le plus élevé.

Le projet de renaturation s'étendrait des voies de la ligne CFF Lausanne-Genève jusqu'à l'embouchure du lac Léman, sur une longueur d'environ 700 mètres, et comprendrait notamment la création d'un ouvrage de franchissement pour la Route de Suisse et du Chemin de la Marjolaine.

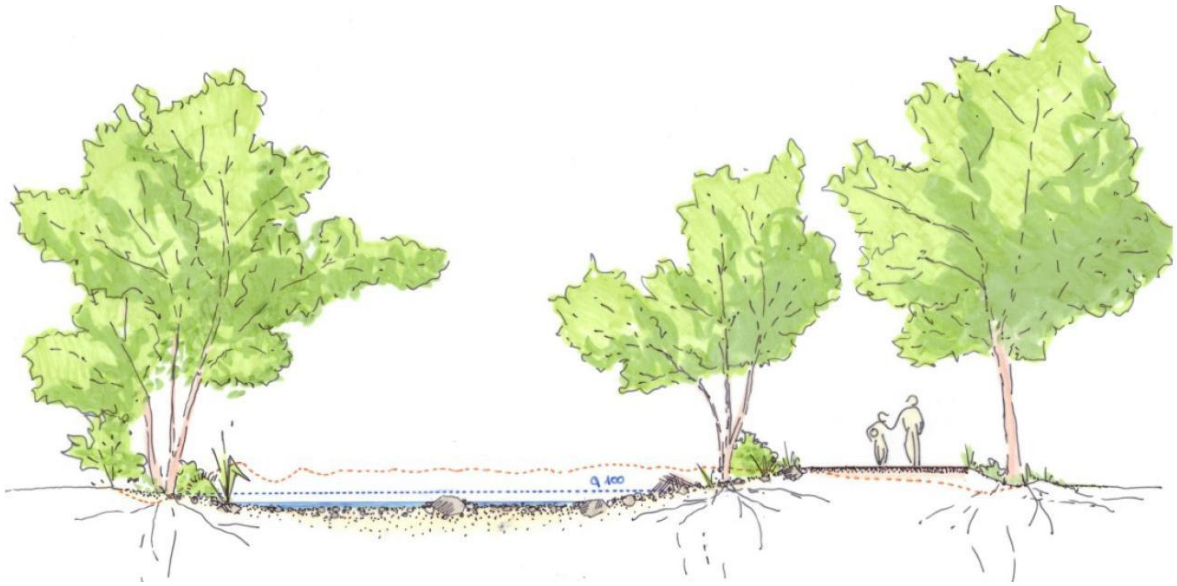

Exemple de profil du cours d'eau renaturé qui pourrait être réalisé et qui regrouperait les deux chenaux en un cours d'eau central - Profil en travers [Urbaplan] - selon le rapport de Holinger du 30.08.2022

3. Démarches entreprises

Pour réaliser les phases d'appel d'offre, la Commune s'est adjointe les services d'un BAMO (Bureau d'assistance au maître d'ouvrage), en la personne de Monsieur Grégory Sutter du bureau d'ingénieurs Short-ing. Ce bureau est spécialisé dans ce type de mandats et a été vivement recommandé par les responsables de la Direction Générale de l'Environnement.

De nombreux entretiens ont d'ores et déjà eu lieu avec M. Joël Varidel, responsable des cours d'eau et lacs de la DGE. Considérant que le lieu de l'ouvrage est partiellement en limite territoriale avec le Canton de Genève, son homologue genevois, M. Frank Pidoux, directeur du service genevois de l'aménagement des eaux et de la pêche (SAEP) a été impliqué, de même que Sabine Chassot Leiglon, Maire de Céligny. Enfin, les propriétaires privés directement touchés par le projet ont été contactés.

Etant donné le nombre d'acteurs concernés, une clé de répartition des coûts des travaux a été validée grâce à une collaboration entre Communes et Cantons. L'ouvrage est dès lors séparé en 2 parties, soit le tronçon 1 qui concerne uniquement le Canton de Vaud et la Commune de Founex, et le tronçon 2 qui concerne l'ensemble des 4 acteurs précités.

Tronçon 1	% de répartition après subvention
Founex	5.00%
Etat de Vaud et Confédération	95.00%

Tronçon 2	% de répartition après subvention
Founex	2.50%
Céligny	1.25%
Etat de Genève	1.25%
Etat de Vaud et Confédération	95.00%

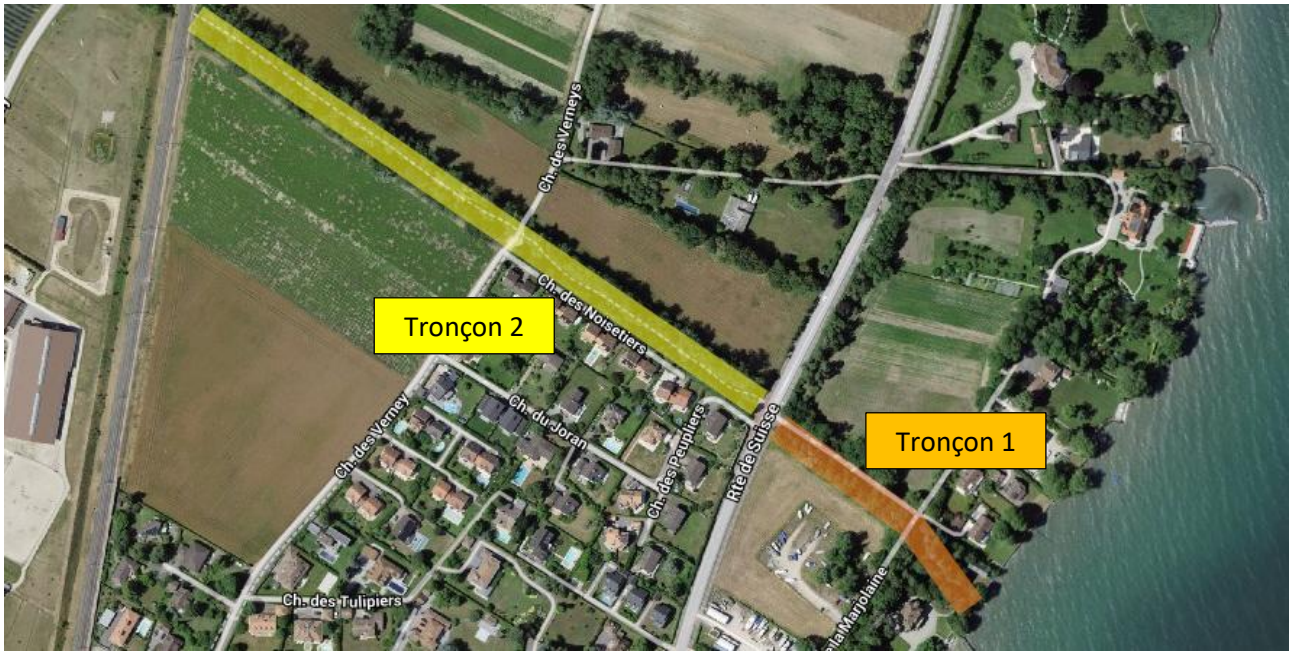

Une procédure d'appel d'offres ouverte a été lancée pour la partie étude de ce projet. Une estimation grossière du coût des travaux est de CHF 1'500'000 TTC, à plus ou moins 30%. Ce coût sera réévalué lors de la mise à l'enquête publique.

L'étude va nécessiter de nombreuses compétences et heures de travail. Pour que leurs offres soient recevables, les différents groupements ayant répondu à l'appel devaient avoir pour effectifs :

- des ingénieurs en génie civil et hydraulique spécialisés en cours d'eau ;
- des ingénieurs en génie civil orienté en structure ;
- des ingénieurs en environnement ;
- des architectes paysagistes ;
- des spécialistes en suivi environnemental de réalisation.

Le temps de travail total pour cette étude est estimé à 2'350 heures au minimum et à 3'700 heures au maximum.

4. Planning intentionnel

Dans le cas où le présent préavis est validé, il est prévu d'adjuger le mandat d'étude au cours du mois de juillet 2025, pour qu'il débute au mois d'août qui s'ensuit, après confirmation officielle des subventions octroyées par le Canton et la Confédération.

Cette phase se poursuivrait jusqu'à fin juin 2026, avant qu'une phase d'enquête n'ait lieu entre août et novembre 2026.

De décembre 2026 à mars 2027, il est prévu qu'interviennent les phases d'appels d'offres aux entreprises puis l'établissement d'un préavis portant cette fois sur les travaux.

Les travaux devraient alors débuter en juin 2027 pour une durée d'environ une année. En parallèle de ceux-ci, l'établissement du PPA La Marjolaine reprendrait, avec un examen préalable espéré à partir d'août 2028.

5. Coût financier

Comme mentionné au point 3, l'étude fait l'objet d'une subvention minimale de 60% de son montant, ce montant pouvant atteindre 95 % si l'ensemble des travaux sont effectués. Cependant, il y a lieu de faire voter la totalité de la somme à engager auprès du Conseil Communal.

Un tableau financier a dès lors été établi, lequel intègre les honoraires du BAMO pour la phase d'étude.

Le retour de l'appel d'offres était fixé au 1er mai 2025 et l'ouverture de ces dernières a eu lieu le 2 mai 2025, à 11h00. Dans ce cadre, la proposition la plus onéreuse a été prise en considération pour l'élaboration du tableau financier.

Ce n'est qu'après contrôle et évaluation des dossiers qu'il sera procédé à l'adjudication, sous réserve de l'acceptation du présent préavis.

Description	**Montants**	
Groupement de mandataires pour l'étude	CHF	220'000.00
BAMO réalisé par Short-ing	CHF	35'000.00
Frais de géomètre	CHF	15'000.00
Frais d'enquête	CHF	3'000.00
Divers et imprévus	CHF	27'300.00
Total HT	CHF	300'300.00
TVA à 8,1%	CHF	24'324.30
Total TTC	CHF	324'624.30
Total TTC arrondi	**CHF**	**325'000.00**

Sur ces CHF 325'000 TTC, le coût réellement à la charge de la Commune serait donc de l'ordre de **CHF 130'000 TTC**, après déduction de la subvention de 60% de la somme engagée.

En outre, lors du début des travaux de renaturation en eux-mêmes, une subvention supplémentaire de 35% du coût des études pourra encore être obtenue. Ainsi, si les travaux sont réalisés, l'étude ne coûterait finalement pour la Commune qu'un montant correspondant à 5% des dépenses, soit un montant de CHF 16'250 TTC selon l'estimatif précité.

En cas de refus du Canton de subventionner cette étude, la Commune ne poursuivra pas ce projet.

Amortissement

Conformément à l'article 17 du RCCom qui prévoit l'application anticipé des durées d'amortissement du modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2, l'amortissement de ce préavis sera effectué sur 10 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu	le préavis municipal N° 051/2021-2026, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 325'000.00 TTC pour financer l'étude en vue de la renaturation des chenaux de Bossey, autrement appelé *Nant de Crétodon*
Ouï	le rapport de la Commission des finances
Ouï	le rapport de la Commission de l'énergie
Attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'approuver	le préavis municipal N° 051/2021-2026
D'accorder	à la Municipalité un crédit de CHF 325'000.00
De financer	ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Ainsi approuvé par la Municipalité le 12 mai 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire :
Daniel Brunner

MUNICIPALITÉ DE FOUNEX

la Municipale :
Christa von Wattenwyl